

LE RÉEMPLOI D'ARMOIRIES EN PLAQUES DE CHEMINÉE DU MAÎTRE DE FORGES JEAN-FRANÇOIS CLERC

Jacques MOURANT

En juin 1987, François Lassus se posait la question du réemploi des armoiries par une personne autre que le porteur officiel des armes et, pour étayer son propos, évoquait deux plaques aux armoiries identiques, identifiées par l'abbé Garneret comme étant celles des La Baume-Montrevel¹, avec des noms sans aucun rapport apparent avec la famille de La Baume.

En 2013, un adhérent de la Salsa, qui possédait dans une maison familiale de Broye-lès-Pesmes une plaque au nom d'un ancêtre de son épouse, ornée des armes des La Baume-Montrevel, posait aussi la question du réemploi à Nicolas Vernot qui, connaissant l'intérêt de l'auteur pour cette famille, lui transmit le courrier. C'est ainsi que commença la présente recherche.

ARMOIRIES LA BAUME-MONTREVEL

La famille de La Baume est une des plus anciennes de la Bresse. Elle remonte à Sigebold de La Baume qui vivait au XI^e siècle.

Le comté de Montrevel fut créé lorsque la Savoie devint un duché, en 1416. Son premier comte fut Jean de La Baume, marié à Jeanne de La Tour d'Irlains. Le premier membre de la famille connu en Franche-Comté fut Jean de La Baume, quatrième comte de Montrevel, devenu seigneur de Pesmes en 1472, à la suite de son mariage avec Bonne de Neufchâtel en 1467.

De 1472 à 1754, ne se succédèrent que des seigneurs de la famille de La Baume, malgré quelquefois l'absence d'héritier mâle car, comme l'a écrit Dunod, *par une bonne politique, les seigneurs de cette maison mariaient leurs filles héritières dans leur famille, pour y conserver les biens et les titres.*

Le dernier, Esprit Melchior Emmanuel, transmet la seigneurie de Pesmes à sa sœur cadette Diane Gabrielle, qui épousa en 1755 Claude Antoine Clériadus de Choiseul. La petite-fille de ce couple, Jacqueline Béatrix Stéphanie, épousa Philippe Gabriel de Marmier², ce qui explique que les archives de la famille de La Baume-Montrevel soient au château de Ray-sur-Saône³.

Dans ces archives se trouve un arbre généalogique illustré de la famille de La Baume, présenté sur un rouleau de 55 cm sur 148 cm.

Il commence en 1226, et montre, pour chaque génération, les blasons en couleur des deux époux⁴.

Le blason ne varie pas au fil des siècles. On peut le décrire ainsi : *d'or, à une bande vivrée d'azur.*

La bande vivrée, c'est-à-dire en dents de scie, traduirait le fait que cette branche des La Baume n'était pas une branche aînée, comme celle des La Baume-Saint-Amour, dont la bande n'est pas vivrée, mais droite.

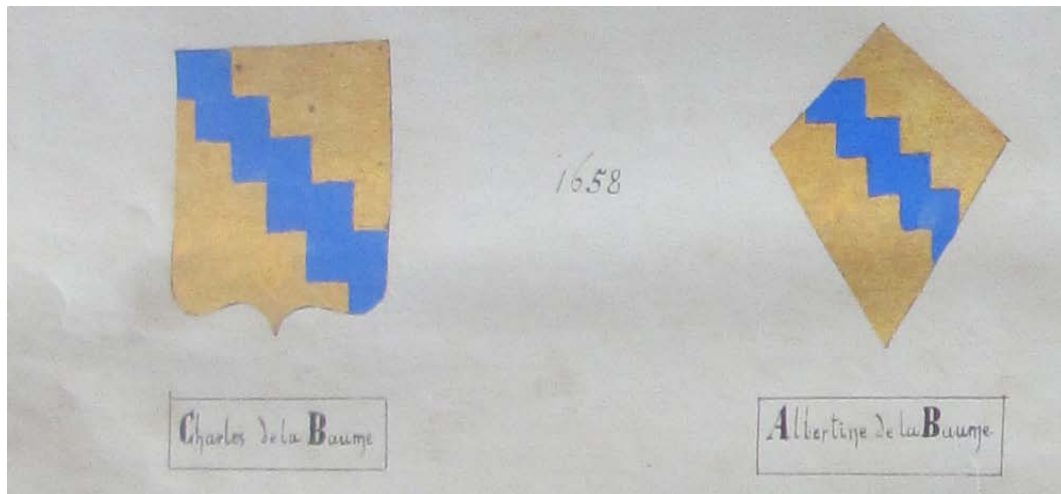
¹ LASSUS F., "Plaques de cheminée. À propos de trois plaques de cheminée fondues autour de 1710 au fourneau d'Igny (Haute-Saône)", dans *Barbizier n° 14, nouvelle série*, juin 1987.

² BEAUSÉJOUR (de) G., GODARD Ch., BOURDIN E., *Pesmes et ses seigneurs du XII^e au XVIII^e siècle*, troisième partie, Vesoul, 1932.

³ Encore consultables en juillet 2013, avec autorisation de leur propriétaire, aux archives départementales de la Haute-Saône.

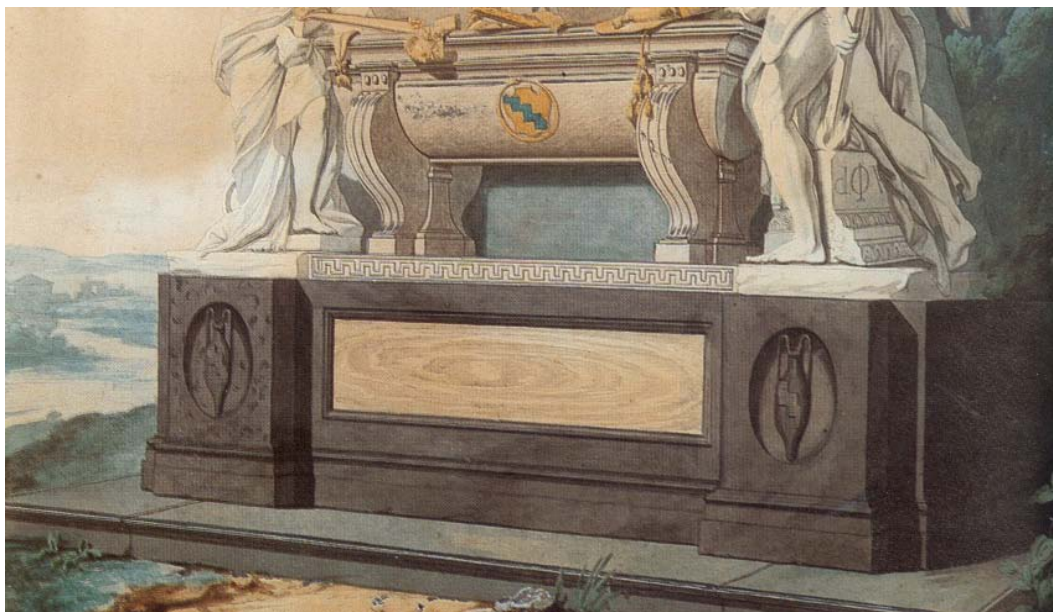
⁴ ADHS - Fonds de Ray, 806.

L'extrait ci-dessous illustre le mariage d'une héritière de la seigneurie avec un cousin, tous deux de la famille de La Baume.



On retrouvait ce blason sur le monument érigé en 1775 dans la chapelle seigneuriale de l'église de Pesmes, à la mémoire de Charles Ferdinand François de La Baume. Malheureusement, ce monument, dû à Luc Breton, et considéré comme une des œuvres maîtresses de la sculpture en Franche-Comté à la fin du XVIII^e siècle, fut détruit par les révolutionnaires en 1793. Il n'en demeure aujourd'hui qu'une maquette en terre cuite conservée au musée de Besançon et une aquarelle en trois exemplaires, dont l'une se trouve à la bibliothèque de Besançon⁵.

Sur la vue partielle de cette aquarelle présentée ci-dessous, le blason figure sur le flanc d'un sarcophage à l'antique, et aux deux extrémités du soubassement en marbre noir supportant le monument.



L'écu des La Baume-Montrevel est donc stable dans son contenu, mais il a connu des ornements extérieurs qui ont varié au fil des temps et des modes. En effet, il figure sur le sceau de Marc de La Baume, cinquième comte de Montrevel, seigneur

⁵ Idem note 2, p. 260-264.

de Pesmes de 1504 à 1527, supporté par deux griffons, et surmonté d'un heaume avec un cygne en cimier. Conservé à la Bibliothèque nationale, au cabinet des titres (volume 226, n° 125), il est présenté ci-dessous, dessiné par Gaston de Beauséjour⁶. Selon Guichenon⁷, les griffons sont d'or, et le cygne est d'argent. Les sceaux des seigneurs de Pesmes aux XIV^e et XV^e siècles (famille de Grandson) comportaient aussi heaume et cimier. C'était encore la mode au XVI^e siècle, comme en témoignent les armoiries des frères d'Andelot, sculptées dans leur chapelle de l'église de Pesmes entre 1556 et 1563⁸, mais elle changea à partir du XVII^e siècle : les heaumes surmontés de cimier se démodèrent au profit des couronnes⁹.



Par ailleurs, les archives du château de Ray-sur-Saône contiennent, outre la généalogie illustrée qui vient d'être présentée, des tables généalogiques¹⁰ réalisées en 1735 ou 1736¹¹. Chaque page de celles-ci est ornée des armoiries présentées ci-dessus, à droite, dans lesquelles l'écu est placé dans un cartouche de style rocaille supporté non par des griffons mais par des aigles, et le heaume et le cimier sont remplacés par une couronne.

PLAQUES DE CHEMINÉE ORNÉES DES ARMES DES LA BAUME-MONTREVEL

Les plaques retrouvées

Dans son article, François Lassus reproduisait le dessin de l'une d'entre elle, dû à l'abbé Garneret, présenté à la page suivante. Cette plaque de 1695 utilise bien les armoiries des La Baume-Montrevel ; la bande vivrée est plus courte (c'est-à-dire présente moins de "marches d'escalier") que celle dessinée en 1735-1736, mais ceci n'est pas très significatif en héraldique¹². Elle se trouvait en 1963 dans la maison de Gaston Régnier à Corcondray (25). Vendue, elle se trouve maintenant dans une maison de Saint-Vit (25). La photographie réalisée par son propriétaire est présentée à droite du dessin. On peut constater que celui-ci était très fidèle.

En dessous se trouvent la plaque de Broye-lès-Pesmes¹³, datée de 1688, ainsi qu'une autre, provenant aussi de Corcondray, datée de 1705, qui se trouve actuellement exposée au Musée Comtois, qui nous en a transmis la photographie.

⁶ Idem note 2, p. 57.

⁷ GUICHENON S., *Histoire de la Bresse et du Bugey*, 1650.

⁸ Elles furent cachées aux révolutionnaires par une couche de plâtre, et mises au jour vers 1860.

⁹ Selon Nicolas Vernot.

¹⁰ ADHS - Fonds de Ray, 823.

¹¹ Le décès de Frédéric Eugène de La Baume (avril 1735) y est signalé, mais pas celui de Charles Ferdinand François de La Baume (novembre 1736).

¹² Selon Nicolas Vernot.

¹³ Photographie due à son propriétaire.



Deux autres plaques furent encore découvertes. Une plaque datée aussi de 1688, malheureusement salie par l'eau de la cheminée et la suie, fut vue sur un site¹⁴ par Nicolas Vernot. Elle se trouve à Moissey (39), et son propriétaire, contacté, en indiqua une cinquième, qu'il avait pu photographier, bien que masquée en partie par un muret, chez un antiquaire de Dole : sa provenance n'est pas connue, et la date, difficilement lisible, pourrait être 1671.



La comparaison visuelle des cinq plaques ne fait apparaître que de très légères différences entre elles :

¹⁴ <http://www.moissey.com>.

- la queue du griffon de gauche n'est entière que sur la plaque de 1695 et sur celle vue à Dole. Elle est totalement absente sur la plaque de 1705 et seulement partielle sur celles de 1688 ;
- les palmes sous le ventre du griffon de droite ne sont complètes que sur la plaque de 1695 et sur celle vue à Dole. Elles sont un peu tronquées sur celles de 1688 et très tronquées sur celle de 1705 ;
- l'état de surface de la plaque de 1705 est bien meilleur (plus fin) que celui de toutes les autres plaques ;
- la bande vivrée et la couronne de la plaque de Broye-lès-Pesmes ont été martelées.

La comparaison dimensionnelle effectuée sur les quatre premières plaques indique des dimensions rigoureusement identiques.

Hauteur des griffons, des pattes à la tête : 54 cm.

Largeur de la couronne : 40 cm.

Écu : 25 x 28 cm.

Une étude comparative de plaques de cette époque a déjà été réalisée¹⁵. Elle expliquait notamment la technique de réalisation utilisée, à savoir la coulée, directement à la sortie du haut fourneau, dans du sable mis en forme par des modèles¹⁶. Pour être plus précis, on peut ajouter que la qualité de finition de la plaque dépendait du sable utilisé.

Le sable naturel directement extrait des carrières est composé de silice, d'argile et de poussière. La silice se présente sous forme de grains, ronds ou anguleux, et l'argile humidifiée sert de liant entre ces grains par enrobage. Ainsi la finition dépendait de la granulométrie de la silice, mais aussi du dosage et de l'homogénéité du mélange silice et argile. Le sable utilisé pour les belles fonderies s'appelait *le sable à vert*, ainsi nommé, non pas pour sa couleur, mais par analogie avec le bois qui, lorsqu'il est humide, est dit vert. L'utilisation de cette technique peut expliquer les deux premières différences constatées en deux endroits dans la réalisation des plaques.

La troisième différence, l'amélioration de l'état de surface entre 1695 et 1705, est probablement le résultat de l'expérience acquise dans la sélection du sable utilisé.

La quatrième différence, le fait que la plaque de Broye-lès-Pesmes ait été martelée, s'explique par l'ardeur révolutionnaire dans le secteur de Pesmes à la Révolution. La chasse aux symboles rappelant la féodalité, visibles dans les rues et bâtiments publics de Pesmes, à l'initiative de la Société des amis de la liberté qui demanda de faire enlever et brûler le drapeau blanc suspendu à la voûte de l'église, et encore de faire détruire toutes autres armoiries qui pourraient y exister, est connue par les délibérations du Conseil de la ville des 7 et 8 septembre 1793¹⁷.

En conséquence de la première, le citoyen Parisot reçut, le 28 novembre 1793, 7 livres 10 sols *pour avoir enlevé et piqué les armoiries qui étaient tant sur les tombes que sur les murs de Pesmes*¹⁸.

La seconde indique, qu'en exécution du décret du 1^{er} août qui ordonnait la confiscation au profit de la Nation des maisons et édifices portant des armoiries, il a été vérifié que les armoiries avaient été enlevées des maisons qui en portaient, sauf que :

¹⁵ Mourant J. (avec la participation de François Lassus), "Je suis du comté de Bourgogne : plaques de cheminées de 1668 et 1671", dans *Barbizier n° 34 nouvelle série*, 2010.

¹⁶ Objet en relief (bois sculpté le plus souvent) avec lequel le dessin est inscrit en creux dans le sable pour former la matrice dans laquelle la fonte est coulée pour obtenir l'objet fini.

¹⁷ ADHS - 408 E supplément D1.

¹⁸ ADHS - 408 E supplément L2.

... étant au devant d'une maison appartenant à Vincent Cramand, ci-devant noble et garde du corps du ci-devant roi, nous nous sommes aperçus que sur la porte d'entrée de cette maison on avait appliqué du mortier. Le citoyen Parisot a enlevé ce mortier avec un marteau et nous avons reconnu qu'il existait sous ce maigre des armoiries peintes et entières représentant un lion, une tour, et autres attributs de la féodalité, de tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, dont expédition sera adressée sur le champ à l'administration du district de Gray ...

De même, toutes les croix placées sur le territoire, tant en pierre qu'en bois, furent enlevées par Jean Renard, qui reçut, le 3 janvier 1794, 195 livres pour avoir fait ce travail¹⁹.

Par contre, rien n'est dit à propos des plaques de cheminée.

On ne peut que se reporter aux mesures nationales : le décret du 18 vendémiaire an II (9 octobre 1793) ordonnait la destruction de ces plaques, et la Convention nationale décrétait que, dans un délai d'un mois, les propriétaires de maison devraient retourner les plaques de cheminées portant le ci-devant écu de France ou des figures féodales.

En conclusion, incontestablement, ces cinq plaques ont été réalisées à l'aide des mêmes modèles de fonderie, dont il reste à trouver l'origine.

L'origine de ces plaques

La présence d'une plaque de cheminée dans une localité, à un moment donné, n'implique pas toujours qu'elle y était depuis sa réalisation. Heureusement, c'est le cas des plaques de Broye-lès-Pesmes et Moisse.

La présence de Claude Thomas est en effet signalée à Broye-lès-Pesmes au recensement de 1657 ; il est alors marié et sans enfant. Il y est encore parrain en 1687²⁰. La plaque à son nom se trouve dans une maison qui n'a été construite qu'en 1878, mais pour en remplacer une qui venait de brûler, et dont bon nombre de matériaux ont alors été récupérés. Selon toute probabilité, la plaque provient de cette première maison. La propriétaire actuelle a pu remonter sa généalogie jusqu'à François Thomas, marié à Marie Clave, et décédé en 1716 à l'âge de 45 ans. Si, de 1684 à 1694, les registres paroissiaux mentionnent, comme mère ou marraine, quatre femmes du nom de Thomas, (Claude, Georgette, Jeanne, Marie), ils n'évoquent, en dehors de Claude Thomas, qu'un seul homme, François Thomas, parrain en 1684, 1687, 1688 et 1694. Ce dernier, né en 1671, pourrait être le fils de Claude.

Or, ce village se trouvait à moins de cinq kilomètres de la forge que Charles François de La Baume avait obtenu de créer en 1660 dans sa seigneurie de Pesmes.

La plaque de 1688 découverte à Moisse est au nom de Claude Siregui. La présence dans le village de sa famille à cette date est connue par le mariage à Dole, en 1700, de Claude Sireguy (le même ou son fils), résidant à Dole, mais originaire de Moisse. La plaque se trouvait très probablement déjà dans la même maison en 1688, car celle-ci, construite au début du XVII^e siècle, appartenait encore en 1771 à la dame Jeanne Sireguy, veuve du sieur Joseph Rabuet, conseiller honoraire au bailliage et siège de Dole²¹. Or, Moisse est respectivement à neuf et douze kilomètres des forges de Montrambert et de Pesmes.

¹⁹ Archives municipales de Pesmes, selon l'ouvrage cité en note 1, mais quittance non retrouvée par l'auteur.

²⁰ Les registres paroissiaux de Broye-lès-Pesmes, avant 1712, ne comprennent que les baptêmes des années 1684 à 1689, 1693 et 1694.

²¹ Idem note 14.

Il n'a pu être possible de savoir si les plaques de Corcondray y étaient depuis leur réalisation, mais ce village jouxte celui de Mazerolles-le-Salin, dont un des deux coseigneurs était maître de forges à Pesmes et Montrambert.

La forge de Pesmes avait déjà réalisé en 1668 des plaques de cheminée pour son seigneur²², ornées du blason comtois, de croix de Saint-André et de la devise JE SUIS DU COMTE DE BOURGONGNE. Une de ces plaques a été retrouvée dans une maison de Pesmes, martelée, comme celle de Broye.

Mais aucune similitude entre cette plaque, réalisée en 1668, et celles de Broye et de Moisse, réalisées en 1688, n'a pu être trouvée. Elles n'ont aucun élément héraldique commun et même les deux premiers chiffres de la datation (16) n'ont pas été réalisés de la même façon, la plaque de 1668 ayant utilisé un modèle unique pour les deux chiffres.

Si rien ne permet d'affirmer que les plaques qui viennent d'être présentées provenaient de la forge de Pesmes, le commanditaire des modèles originaux, qui passa commande à coup sûr avant 1688, et peut-être avant 1671, si telle est la date du premier réemploi des modèles, ne pouvait être toutefois qu'un membre de la famille de La Baume présente dans la région.

Charles François de La Baume, qui avait fait réaliser les plaques de 1668, mourut en 1688 dans son château de Pesmes, où il s'était retiré après la conquête de 1674. C'est très probablement lui, où quelqu'un agissant en son nom, qui fit réaliser une plaque aux armes de la famille, pour la placer dans une des principales pièces du château de Pesmes.

Les inventaires des meubles de celui-ci, réalisés en 1736²³ et 1754²⁴, s'ils détaillent tous les tableaux et tapisseries qui s'y trouvent, ne citent pas les plaques de cheminée.

Par contre, celui réalisé en 1794²⁵ en répertorie 15 en bon état, une cassée, et note l'absence de plaques dans deux cheminées.

Comme, en 1793, les portraits de famille récents trouvés au château avaient été brûlés sur la place publique et le tombeau d'Esprit Melchior Emmanuel de La Baume brisé et ses morceaux dispersés, il y a tout lieu de penser que la plaque aux armes de la famille avait été détruite avant l'inventaire de 1794, aussi faut-il s'intéresser aux plaques manquantes.

L'une de celles-ci était signalée dans une des plus belles pièces du château, qui occupait tout le premier étage du grand pavillon²⁶, la salle de billard, ainsi nommée parce qu'en 1754 s'y trouvait un billard "de onze pieds de long et cinq pieds et demi de large"²⁷. Elle était alors ornée de trente tableaux, dont onze portraits, qui avaient été enlevés avant qu'il soit procédé à l'inventaire²⁸.

Cette salle possédait une cheminée, ainsi décrite en 1794 :

Dans cette salle est une grande cheminée à l'antique, ornée de sculptures et cariatides dans ses jambages, peintes de différentes couleurs. Elle est sans plaque de contrefeux.

²² Idem note 15.

²³ ADHS - Fonds de Ray-sur-Saône, 836. Inventaire réalisé suite au décès de Charles Ferdinand François de La Baume.

²⁴ ADHS - B 2647. Inventaire réalisé suite au décès d'Esprit Melchior Emmanuel de La Baume.

²⁵ ADHS - 1 Q 214. Le duc de Choiseul ayant émigré, le château fut déclaré bien national, et ses meubles inventoriés pour être mis en vente.

²⁶ Salle de *quarante trois pieds neuf pouces de longueur sur trente trois pieds de largeur dans œuvre.*

²⁷ Idem note 24.

²⁸ Les tableaux, ainsi que les ouvrages de la bibliothèque, n'étaient pas mis en vente, mais conservés par la Nation.

Cette grande cheminée paraissait toute désignée pour accueillir une plaque aux armes des La Baume-Montrevel.

S'il est vrai que l'on ne peut rigoureusement prouver que cette plaque fut réalisée à la forge de Pesmes pour Charles François de La Baume, cette éventualité apparaît néanmoins comme extrêmement probable.

Le maître de forges à Pesmes

À l'époque considérée, celui-ci était Jean-François Clerc.

Né en 1641, il avait travaillé très jeune pour le seigneur de Pesmes. De 1661 à 1664, il était *notaire royal en toute la baronnie dudit seigneur, tabellion rière icelle, originaire de Gray*, comme il se qualifiait dans ses minutes conservées²⁹. Auparavant, il avait probablement participé à la recherche d'un maître de forge et au choix de Jean Mopinot, car il épousa sa fille Anne avant 1658³⁰, soit au moins deux ans avant que ne soit donnée l'autorisation de créer une forge à Pesmes.

Sa carrière dans la métallurgie est bien connue : maître de forges à Pesmes et Vadans depuis 1668³¹, il le fut aussi à Montrambert (39) à partir de 1670, à la forge de Banne, à Sornay, à partir de 1678, et encore à celle de Boussole, à Vonges (21), à partir de 1679.

Il n'était alors qu'un *des plus anciens bourgeois de Gray*, ainsi que le qualifie une procédure de 1670³², ce que confirment les trois actes de baptême des enfants qu'il eut à Pesmes, en 1664, 1668 et 1670, dans lesquels il n'est jamais qualifié de noble, alors que les Grignet, Mairot, Aubert de Résie le sont. En 1678, lorsqu'il amodia la forge de Banne, il était toujours roturier.

Par contre, à la fin du bail, en 1707³³, il était qualifié de *seigneur de Mazerolle³⁴ et de Champagney³⁵*, Conseiller au parlement de Besançon. Il était effectivement devenu coseigneur de Mazerolle avant 1707, comme en témoigne une transaction faite avec l'autre coseigneur³⁶. Il s'en donnait même déjà le titre en 1686, lorsqu'il se remaria³⁷, à Larret, avec Jeanne de Rivière³⁸, dont il reprit les armes.

Il était probablement devenu coseigneur de Mazerolles en 1684, comme l'indique le *Dictionnaire des communes du Doubs*, sans donner sa source, par l'acquisition de la seigneurie des Perrenot de Granvelle, alors possédée par Claude-François de La Baume, comte de Saint-Amour, petit-fils d'Hélène Perrenot de Granvelle. Mais la permission de *tenir en fief jusqu'à la somme de deux mille livres³⁹* ne lui fut donnée qu'en 1689⁴⁰.

Il acquit aussi du même comte de Saint-Amour, en 1699 ou 1700, la seigneurie qu'il possédait à Champagney (39) et la reprit de fief du seigneur de Pesmes⁴¹.

À partir de l'annexion de la Franche-Comté par la France, Il fut associé dans les forges à son beau-frère bourguignon Jean Colas, qui les dirigea jusqu'en 1712.

²⁹ ADHS - 2 E 9008.

³⁰ Leur premier fils, Pierre, est né le 10 novembre 1658 (ADD - 1 B 604).

³¹ À la suite de son beau-père, bourguignon d'origine, qui, accusé d'avoir favorisé l'entrée des troupes françaises dans la province en 1668, dut la quitter.

³² ADD - 7 E 3156.

³³ ADHS - H 834.

³⁴ Aujourd'hui Mazerolles-le-Salin, dans le Doubs.

³⁵ Dans le Jura, près de Pesmes.

³⁶ ADD - G 346.

³⁷ ADHS - 297 E dépôt 4. Acte du 4 novembre 1686.

³⁸ Dans son testament (ADHS - B 2294), Jean-François Clerc, évoquant Anne Mopinot, l'a appelée sa seconde épouse, parce qu'il avait déjà évoqué Jeanne de Rivière, et non parce qu'elle était la deuxième par ordre chronologique, comme l'a cru J.-F. Solnon, repris par nombre d'auteurs.

³⁹ De revenus.

⁴⁰ SANDRET L., *Rapports et délibérations, Conseil général du Doubs*. Les registres des fiefs des Archives départementales du Doubs ne mentionnent pas cette permission.

⁴¹ Idem note 1.

PLAQUES DE CHEMINÉE ORNÉES DES ARMES DES FYOT

À partir de 1682, apparurent aux alentours des forges ou seigneuries de Jean-François Clerc des plaques aux armes des Fyot, grande famille de Bourgogne.

Éric Le Bas de Bouclans⁴² en cite 10 identiques⁴³ : deux datées de 1682 à Lantenne-Vertière et Velesmes ; trois de 1683, à Bay, Gray et Mazerolles ; deux de 1684, à Emagny et Lantenne-Vertière ; une de 1687, à Bonboillon ; une de 1688, à Chenevrey ; une à Tromarey, dont il ne donne pas la date. On peut encore citer deux autres plaques, la première de 1687, au manoir de Mazerolles, présentée ci-contre, et la seconde de 1695, au Musée Comtois, en provenance de Lantenne⁴⁴. Enfin, une autre de 1697, actuellement à Pesmes, provient probablement d'un village de Côte-d'Or.



Or, Jean-François Clerc et son beau-frère Jean Colas s'étaient associés en 1679 pour exploiter une forge qui n'était qu'à une quinzaine de kilomètres de celle de Pesmes⁴⁵, la forge de Boussole⁴⁶.

Celle-ci appartenait alors à Philippe de Villers⁴⁷, ou à sa fille Jeanne, mariée à Jacques Vallon ; ou encore à sa petite-fille Anne Valon de Mimeure⁴⁸. Celle-ci comptait des Fyot dans ses ancêtres et épousa Anselme-Bernard Fyot en 1687⁴⁹.

Celui qui a demandé la réalisation à Jean-François Clerc d'une plaque de cheminée, avec une couronne comtale, n'est pas connu ; il est à rechercher parmi les Fyot de cette époque, notamment dans la branche de La Marche.

À titre anecdotique, on peut encore signaler un cas de réemploi partiel de la plaque aux armes des Fyot, dans celle présentée ci-contre.

Les armes de l'écu ont été remplacées par un texte très célèbre :

BONUS PASTOR ANIMUM SUAM DAT
PRO OVIBUS SUI

C'est en effet, précédé de EGO SUM PASTOR BONUS, le début de l'évangile selon saint Jean du quatrième dimanche de Pâques, généralement traduit par : *Je suis le bon pasteur. Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.*



⁴² LE BAS de BOUCLANS È., *Les plaques de cheminée de Franche-Comté, et plus particulièrement les plaques armoirées*, Université de Franche-Comté, 2001.

⁴³ Recherchant des armoiries comtoises, il n'a pas identifié les armes des Fyot.

⁴⁴ Toutes ces plaques nous ont été signalées par Nicolas Vernot, qui recherchait l'origine de la plaque de Mazerolles.

⁴⁵ *La métallurgie comtoise XV - XIXe siècles - Étude du Val de Saône*, Service régional de l'inventaire général, 1994, p. 124.

⁴⁶ À Vonges, qui n'était encore qu'un hameau, mais qui s'est développé et rejoint maintenant la ville de Pontailler-sur-Saône (21), en direction de Dijon.

⁴⁷ Idem note 45.

⁴⁸ Celle-ci, dame de Vonge et Boussole, fit une reprise de fief en 1719.

⁴⁹ Wikipédia - Genlis.

Cette plaque est visible au centre de Moisse⁵⁰, dressée contre l'ancien presbytère, aujourd'hui possédée par l'Office HLM du Jura. Elle se trouvait auparavant à l'intérieur du presbytère, mais son histoire n'est pas connue à Moissey.

LE RÉEMPLOI D'ARMOIRIES PRATIQUÉ PAR JEAN-FRANÇOIS CLERC

Lorsqu'une personne obtenait des lettres de noblesse, elle recevait en même temps un "règlement d'armoiries" qui définissait les armoiries dont bénéficiait le nouveau noble, et autorisait son propriétaire à *les faire peindre, graver et insculper en tel endroits de ses maisons, terres et seigneuries*, comme ce fut le cas pour Jean-Baptiste Rochet en 1712.⁵¹ On trouve donc de nombreuses traces d'autorisation de posséder des armoiries.

Mais on n'en trouve aucune d'interdiction de réemploi d'armoiries à des fins décoratives sur les plaques de cheminée, comme dans les cas qui viennent d'être évoqués. Or, une clientèle existait, qui souhaitait un beau décor pour son foyer, mais n'avait pas le statut social lui permettant de faire réaliser des plaques à ses propres armes ou les moyens de faire réaliser une décoration personnalisée.

Celle-ci nécessitait en effet de rétribuer l'artisan qui réalisait le modèle en bois utilisé pour couler la plaque, ce qui n'était pas à la portée de tous. Aussi tout modèle réalisé était-il soigneusement conservé par le maître de forges qui se constituait ainsi, progressivement, un catalogue de motifs héraldiques qu'il pouvait proposer à d'autres clients moins fortunés. Le coût d'une plaque, même dotée d'un riche décor, devenait alors accessible à nombre de personnes. La personnalisation, en général demandée, s'opérait par l'ajout du nom ou des initiales des nouveaux commanditaires, et sa réalisation n'était pas onéreuse, puisqu'elle ne nécessitait qu'un jeu de modèles des lettres de l'alphabet.

Dans tous les cas de réemploi pratiqués par Jean-François Clerc, les légitimes propriétaires des armoiries n'étaient pas directement intéressés financièrement à la vente des plaques de réemploi, car les forges étaient affermées pour une somme convenue à l'avance.

Ce maître de forges semblait considérer que les modèles utilisés pour la réalisation de plaques lui appartenaient, car, lorsque son beau-frère fut remplacé aux forges de Pesmes⁵², il ne les laissa pas sur place.

En effet, si les modèles des armes La Baume-Montrevel que nous avons évoqués furent utilisés jusqu'en 1705, ce sont d'autres qui le furent en 1726⁵³ pour réaliser la plaque présentée sur la photographie ci-contre, au nom de Pyot.



⁵⁰ Merci à Jean-Pierre Bévalot de l'avoir découverte et à Nicolas Vernot de me l'avoir signalée.

⁵¹ Idem note 1.

⁵² Entre 1693 et 1712, le maître de forges à Pesmes et Montrambert fut Jean Colas, beau-frère de Jean-François Clerc, associé à Frédéric Valther, à l'occasion de deux baux successifs.

⁵³ Le maître de forges qui succéda à Jean Colas en 1712 fut Étienne Surleau.

Les lettres S.D qui figurent sur la plaque ne semblent pas être, contrairement à l'usage, les initiales d'un prénom, mais pourraient signifier Secretarius Domini ou Scriptor Domini⁵⁴.

Le nom désigne probablement Claude Pyot, dit Camouret, ou encore le Jeune⁵⁵, qui, en 1723, alors procureur fiscal du seigneur de Pesmes, reçut de lui l'office de procureur du roi en l'hôtel de ville⁵⁶. Il fut fermier des forges de Pesmes (avec Rousselet) de 1735 à 1744 et maire de Pesmes de 1737 à 1748.

Contrairement aux autres plaques de Pesmes déjà évoquées, elle n'a pas été martelée à la Révolution. Si elle était destinée à la maison qu'habitait Claude Pyot à Pesmes en 1756, en haut de la Grande Rue⁵⁷, elle a peut-être été alors retournée, ou oubliée si la maison était inoccupée, Claude Pyot étant décédé en 1784. Mais elle se trouvait plus probablement dans une autre maison de Claude Pyot, sur l'autre rive de l'Ognon⁵⁸, hors d'atteinte des révolutionnaires de Pesmes. Cette hypothèse est avancée parce qu'elle fut donnée à son propriétaire actuel par un vétérinaire qui exerçait à Pesmes et dans ses environs, et qui, grand collectionneur, acceptait volontiers des objets anciens, tels des plaques de cheminée, en guise d'honoraires.

La plaque dont elle a réutilisé les armoiries fut très probablement réalisée pour Charles Ferdinand François de La Baume, à qui son père avait abandonné la seigneurie de Pesmes en 1723, pour être utilisée dans l'une des résidences familiales⁵⁹.

On peut noter que l'état de surface de cette plaque est bien moins fin que celui des plaques réalisées au temps des gendres de Mopinot : un certain savoir-faire était parti avec eux.

Ainsi, on constate que le maître de forges Jean-François Clerc a réalisé au moins une vingtaine de plaques de cheminées ornées, non pas de ses armoiries propres, mais de celles de deux familles seigneuriales propriétaires, ou liées au propriétaire, des forges qu'il exploitait.

Si les premières plaques le furent pour ces deux familles, et s'il en a utilisé une pour la placer dans sa demeure de Mazerolles, sans y mettre de nom, les dix-huit autres furent vendues, et portèrent le nom des acheteurs.

Cet état de fait ne pouvait être méconnu d'au moins l'une des deux familles, celle des La Baume-Montrevel, qui en aurait été avertie par l'un de ses représentants sur la seigneurie de Pesmes si le maître de forges ne l'avait pas évoqué auparavant. Mais on ne sait si ce droit de réemploi avait fait l'objet d'une contrepartie financière.

Il semble évident que les clients qui achetèrent ces plaques de cheminées armoriées n'entendaient pas considérer les armoiries figurées comme les leur.

Ces clients résidaient dans l'aire de chalandise du maître de forges et non, à une ou deux exceptions près, sur le territoire des seigneuries ayant un lien avec les armoiries utilisées ; c'est très clairement le cas pour les plaques aux armes des Pyot.

⁵⁴ Secrétaire du seigneur, ou greffier du seigneur.

⁵⁵ Marié à Pesmes en 1721 avec Anne Pageot, notaire royal à partir de 1729. Le surnom permettait de le distinguer d'un autre Claude Pyot, marié à Jeanne Goubelin, plus âgé de six ans, lui aussi notaire royal à Pesmes depuis 1720.

⁵⁶ Idem note 2, p. 242.

⁵⁷ ADHS - Fonds de Ray-sur-Saône, 827. Terrier de Pesmes en 1756.

⁵⁸ Le père de Claude Pyot était originaire de Montmirey (39).

⁵⁹ Le seigneur de Pesmes résida à Dole de 1723 à 1726, et à Besançon de 1728 à 1733 (Idem note 1, p. 264-265).